



propleme toit et copropriété

Par **lilie11110**, le **21/11/2011** à **14:02**

Bonjour ,
copropriétaire d'un immeuble de 5 copropriétaires , voici passé un an que moi et ma voisine de palier , habitant sous les toits avons de très , très grosses infiltration endommageant un grande partie de nos appartements . Le syndic bénévole à fait plusieurs réunions pour parlé d'une éventuel réparation , en vain aucune solutions possibles . Le syndic bénévole qui fait partie d'un des copropriétaire de l'immeuble , aujourd'hui ne veux plus s' occupé du syndic aucun papier n'a était fais pour cela donc je considéré comme nul .Hier nous avons fais une réunion pour parlé encore de ce toit . ce fameux ex syndic est parti au bout de 10 minutes en disant qu'il ne voulais pas refaire le toit et qu'a moins d'aller en justice il ne payerai pas et qu'il gagnerai quand même .résultat nous somme 3 sur 5 a vouloir réparé ce toit et nous avons aussi la majorité au millièmes (nous savons que nous sommes dans les lois et que le millième l'emporte) .Des devis ont étaient réalisé mais ceux-ci ne sont plus bon .Comment engagé les travaux avec deux co propriétaire qui ne veulent pas ?
Comment dire a l'entreprise nous refaisons le toit mais y en a deux qui ne veulent pas ?
Comment faire pour que tout ce passe assez vite et sans arrivé au tribunal ?
Merci pour vos réponses .